

CADRE DES VISITES DE CAMPS ET DE SÉJOURS

ÉTÉ 2025

Info pour les équipes régionales, les directeurs.trices et les organisateurs.trices

Les visites c'est quoi ? Les visites ça s'anticipe !



POURQUOI VISITER DES ACTIVITÉS/SÉJOURS/CAMPS ?

Rappel du règlement général - extrait de l'article 4.2 : Le-la responsable régional-e est garant-e des activités sur le territoire régional. Iel autorise la réalisation des activités d'année (mini camps inclus), des accueils collectifs de mineurs et des accueils de scoutisme organisés par les structures du territoire régional.

Les autorisations d'activités et donc des séjours/camps se fondent sur un temps de validation des projets de camps ([Fiche explicative-Une validation de camp c'est quoi](#)). **Les visiteur.rices interviennent donc sur délégation de l'association**, dans notre responsabilité collective d'accompagnement des projets et des personnes. Dans un camp, il y a 1001 choses à calibrer et à gérer en fonction des paramètres du séjour (nombre de participant.e.s, lieu, envies des jeunes...). Les équipes régionales avec le renfort des membres impliqués à l'échelon national font de leur mieux pour visiter le plus de séjours selon les critères suivants

- Les camps dirigés par des personnes en stage de direction
- Les camps repérés lors des validations comme ayant besoin d'accompagnement
- les camps des structures qui n'ont pas eu de visites depuis + de 3 ans

Comme il existe forcément un décalage entre le projet sur le papier et la réalité, les visites permettent de :

- garantir une prise de recul suffisante,
- assurer au nom de l'association que la réalisation de l'activité est conforme, pertinente,
- assurer au nom de l'association que l'équipe a une organisation et des moyens suffisants pour garantir la sécurité,
- apporter un accompagnement si nécessaire,
- demander que des actions rapides soient menées pour assurer la sécurité des participant.e.s et du projet



REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE VISITES



Remboursement des frais des visites "nationales". C'est à dire une visite effectuée par un-e bénévole régional-e ou local-e d'un camp d'une autre région qui se déroule à proximité :

- Dans le respect des barèmes nationaux de remboursement (frais kilométrique / frais de bouche et de nuitée)
- Validée uniquement après réception du CR de visites (dépôt sur ROADS).
- sur présentation de la fiche de frais et des factures

Participation aux frais de visites "régionales". C'est à dire une visite effectuée par un-e bénévole régional-e ou local-e d'un camp de sa région :

- Dans le respect des barèmes nationaux de remboursement
- Validée uniquement après réception du CR de visites (dépôt sur ROADS).
- Pour un maximum de 100€
- Avec copie de la fiche de frais et des factures

Dans le cas d'un dépassement de ce montant, il sera du ressort des régions de voir la participation aux restes des frais. Il convient de rappeler systématiquement aux visiteur·ses que la renonciation à ses frais est possible pour ainsi déduire 66% de la somme de leurs impôts.

Une visite par un bénévole de la même structure local ne peut être considéré comme une visite de camp.

COMMENT ANTICIPER LES VISITES ?

Pendant la validation : L'équipe et le·a responsable régional·e peuvent repérer les camps qu'il serait prioritaire de visiter. (Exemples de critères : expérience du·de la directeur·rice et de son équipe, date depuis la dernière visite, demande à être visité·e ...)

- Dans les semaines/mois précédant le séjour :

Repérer au sein du réseau régional les personnes ayant une expérience confirmée :

- de direction et/ou de formation BAFD/DSF
- d'organisation et d'accompagnement de directeur.

Communiquer avec elles pour rappeler les besoins en visites (si possible avec l'aide d'une carte pour repérer les lieux de camps à visiter), et sur les opportunités de formations ou d'accompagnements sur le sujet.

- Dans les semaines précédant le séjour :

Identifier des visiteur·se·s (si possible en binôme) pour chaque besoin.

Partager les informations du séjour (cf. le droit de suivi sur ROADS).

Remonter à l'échelon national (via les référent·e·s salarié·e·s ou bénévoles) les besoins non pourvus.

- Quelques jours avant les séjours :

S'assurer que les visiteur·se·s, ont bien les informations et les documents nécessaires.

COMMENT SE DÉROULE UNE VISITE ?

La visite a pour buts principaux d'apporter :

- Un regard extérieur sur le fonctionnement et le déroulement du camp;
- Un temps pour échanger, prendre du recul, et prendre des décisions d'améliorations;
- Un point d'étape dans la progression de la personne qui assure la direction.

Ces 3 aspects sont importants d'autant plus si le·a directeur·rice est stagiaire.

Une visite nécessite de prendre suffisamment de temps pour, dans l'ordre :

- Voir l'ensemble des espaces utilisés;
- Observer un « temps de vie » du camp;
- Rencontrer les acteurs sur place (animateur·rice·s, parents, enfants...);
- Vérifier la présence de tous les documents administratifs et l'affichage de ceux demandés
- Faire un entretien avec le·a directeur·rice.
- Accompagner la réalisation de démarche qui n'aurait pas été faite en temps.

La durée nécessaire varie donc de **4 à 24h sur place**.

Avec quels outils, plateforme ?

- Un support de **compte rendu de visite de camp** reprenant tous les sujets importants est disponible pour aider les visiteur-rices dans leurs missions.
- Un document pour l'accompagnement des directeur-rices stagiaire existe également (le «compte-rendu de visite de stagiaire DSF»), et peut servir pour enrichir l'avis d'attestation de stage pratique. Ils sont accessibles sur [l'espace documentaire et Seafile](#).
- Depuis 2021, l'association a mis en place un espace numérique appelé R.O.A.D.S. Cet outil permet entre autres de déposer, commenter, informer, déclarer, valider les projets de camps/séjours. Les responsables régionaux pourront nommer des visiteur-ric-e-s et leurs permettre ainsi de déposer ou renseigner leur compte rendu directement en ligne. Des présentations explicatives sont disponibles pour réaliser les différentes démarches sur ROADS. <https://educatif.eedf.fr/wiki-roads/>

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS?

Si les visiteur-ses identifient des points qui mettent en jeu des **impératifs réglementaires**, la **sécurité des participant-e-s ou de l'équipe**, ou une **pratique manifestement incompatible avec le projet éducatif des EEDF**, il est nécessaire d'agir.

En cas de difficulté de l'équipe du camp, la personne qui visite peut apporter son aide, sans s'imposer et uniquement de façon limitée car elle n'a pas vocation à pallier les problèmes par sa seule présence.

Le-a visiteur-ric-e peut contacter **le numéro d'urgence - astreinte nationale 01 48 15 17 80** pour chercher conseil sur la meilleure marche à suivre et s'appuyer sur le document de visite.

En tout cas **il-elles posent une injonction** de mettre en œuvre des actions correctives à la personne qui assure la direction du camp :

- Les actions sont clairement identifiées avec le-a directeur-trice, avec aussi le délai (immédiat, dans la journée, d'ici quelques jours) et est noté dans la partie avis général du compte-rendu.
- **Le-a responsable de groupe** en tant qu'organisateur-ric-e, est informé-e, pour venir le cas échéant en soutien à l'équipe.
- **L'échelon régional** est informé via le système de permanences et d'astreintes.
- Si nécessaire une nouvelle visite peut être prévue pour la vérification de la mise en œuvre : les personnes qui font la visite se mettent en lien avec l'échelon régional (ou national le cas échéant) pour que la contre-visite ait lieu (la faire ou trouver quelqu'un pour la faire).
- L'injonction peut aussi être levée sans contre-visite si des preuves sont fournies de la résolution du problème (mail / photo / appel...)

ET APRÈS ?

Les visites de camps apportent un certain nombre d'informations qu'il est important de regarder en détail et de façon large pour identifier les points d'améliorations pour le futur. Ces points doivent faire l'objet d'un échange en comité régional ou tremplin pour alerter et s'améliorer collectivement. Ces éléments font l'objet chaque année d'un échange lors du conseil national d'octobre.